



ACCUEIL MILLAU-SEGUR

Une plateforme de services pour l'Enfance et les familles

Maison d'enfants à caractère social

Association régie par la loi de 1901

La Maison

Accueil de Mineurs non accompagnés



Ebauche du projet de service

Septembre 2018

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

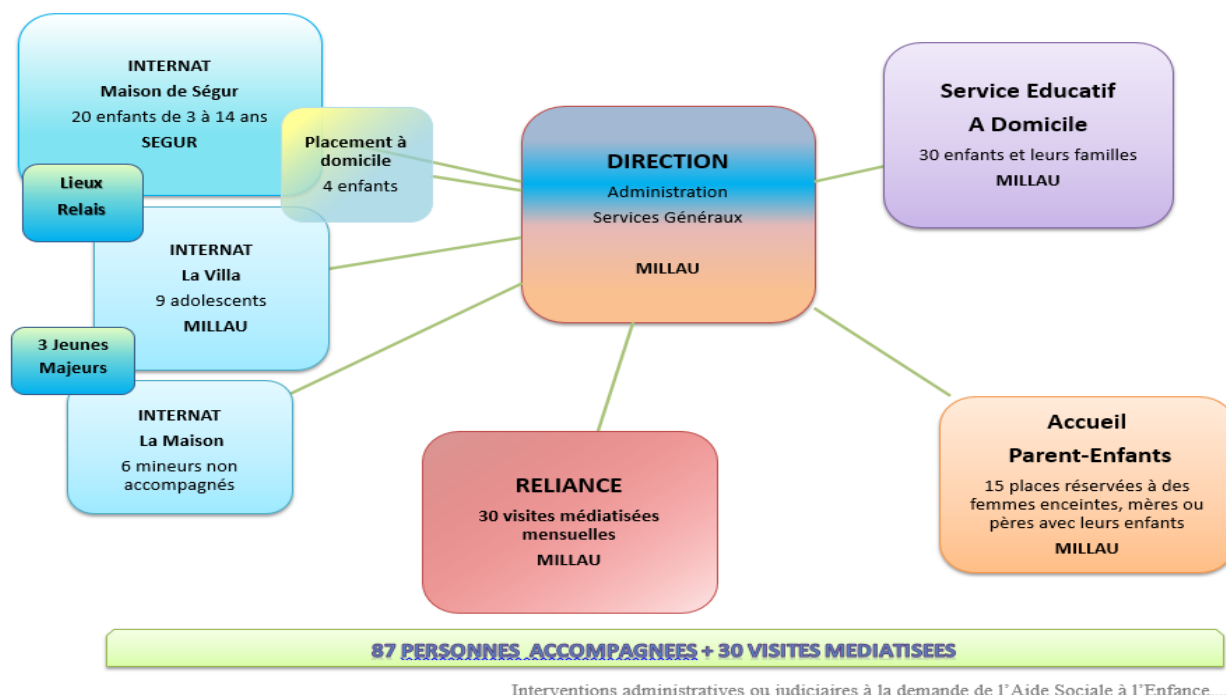
La Maison d'Enfants « Accueil Millau Ségur » dépend d'une association à but non lucratif (loi 1901), Notre Dame des Monts créée le 9 mars 1978, aujourd'hui dénommée :

Accueil Millau Ségur.

Elle est pilotée par un conseil d'administration dont la présidente est Mme COSTES Catherine. Mme TOURROLIER Catherine en est la directrice. Plusieurs services composent l'établissement et constituent une plate-forme de services pour l'Enfance et la famille :

La direction et les services administratifs se situent 65 rue Montplaisir à Millau, et sont joignables au 05.65.61.03.11

A partir de son conseil d'administration, l'Accueil Millau Ségur propose des dispositifs adaptés aux besoins de chacun dans le sud de l'Aveyron. L'établissement se décline en 4 pôles : Internat, Accueil Parent-Enfants, Service Educatif à Domicile & visites médiatisées.



Interventions administratives ou judiciaires à la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance....

Les missions de la protection de

l'enfance :

L'établissement est mandaté par l'Aide Sociale à l'Enfance pour assurer une mission de protection, de prévention et d'éducation de l'enfant et de l'adolescent, dans le respect de ses droits. Au titre de l'article L 311.2 l'établissement exerce des missions d'intérêt général et d'utilité publique présentées ci-dessous :

Des missions essentielles

- + Assurer la sécurité et la protection de l'enfant et de l'adolescent conformément aux décisions administratives ou judiciaires.
- + Accompagner le développement physique et psycho-affectif de l'enfant et de l'adolescent
- + Maintenir et développer les liens familiaux en soutenant les compétences parentales
- + Soutenir la scolarité et l'insertion sociale de l'enfant et de l'adolescent

L'établissement Accueil Millau Ségur s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité des prestations et services rendus, soutient une attitude respectueuse et bienveillante, à l'écoute des personnes accompagnées.

L'établissement garantit à l'enfant et l'adolescent en lien avec ses parents,

+ Un soutien à son développement physique et psychique :

- Evaluation des besoins spécifiques
- Pourvoyance au besoin de sécurité physique et affective
- Accompagnement vers l'autonomie et la maturité
- Valorisation des compétences personnelles
- Respect, restauration et protection de son image et de son identité



Un accompagnement éducatif et psychologique personnalisé :

- Socialisation (apprentissage des normes sociales)
- Utilisation des ressources de l'environnement de l'enfant et de l'adolescent
- Eveil socioculturel et sportif (activités loisirs et séjours de vacances)
- Soutien psychologique.



Un suivi scolaire individualisé :

- Aide à la réalisation du travail scolaire et soutien à la motivation.
- Partenariat avec les établissements scolaires et les services de soutien spécialisé.
- Aide à la construction de projet d'orientation scolaire ou pré professionnel.



Un hébergement adapté au sein de l'établissement :

- Des lieux d'accueil et des prestations de qualité (chambres individuelles ou doubles, cuisine traditionnelle, lingerie, entretien, lieux de loisirs avec cour ou jardin aménagés).
- Accueil en petits groupes dans différents sites adaptés aux besoins de chacun
- Prise en charge au quotidien par des professionnels diplômés et ponctuellement au sein de lieux relais durant les week-ends et les vacances.
- Une écoute et une disponibilité de la part du personnel des services généraux.



Un soutien à la parentalité et au développement des compétences parentales

- Une aide à la compréhension des difficultés et problèmes éducatifs par l'offre d'une intervention directe (entretiens, rencontres) en vue de permettre aux parents d'engager au mieux un changement de la situation éducative.
- Une démarche de collaboration qui vise à associer les parents à toute prise de décisions concernant leur enfant (qu'il s'agisse du domaine de la santé, de l'éducation, de la religion, de la scolarité, de l'habillement, des activités sportives et des loisirs, des relations de l'enfant avec des tiers.).
- Une guidance pour soutenir et renforcer les compétences parentales afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant

L'accueil des mineurs non accompagnés

L'accueil de six mineurs non accompagnés au sein de la Maison d'Enfants Accueil Millau Ségur s'appuie sur l'établissement Accueil Millau Ségur, afin de garantir un accompagnement de qualité en réponse à des besoins de protection de l'enfance. Le projet présenté ci-dessous est une ébauche, qui à vocation à être enrichie à partir de l'accueil effectif des mineurs non accompagnés et par la pratique professionnelle.

I. Notre mission : Répondre aux besoins fondamentaux et spécifiques du mineur non accompagné

1. Pouvoir aux besoins de protection

Présentation du site

Afin d'assurer un accompagnement de qualité nous proposons un hébergement spécialement aménagé pour l'accueil des six adolescents, associé à des prestations hôtelières équivalentes aux enfants accueillis en internat au sein de la MECS.

L'accueil des Mineurs non accompagnés s'effectue sur un nouveau site créé spécifiquement. Situé dans une rue du centre ancien de Millau, il permet un accès facile au centre ville. Par cette situation privilégiée, notre souhait est de favoriser les échanges avec les partenaires locaux et le tissu associatif Millavois afin de développer l'insertion des jeunes accompagnés.

La maison louée auprès de l'organisme SOLIHA – solidaires pour l'habitat – offre 4 chambres.

- Trois chambres doubles sont réservées aux adolescents accueillis.
- Une chambre est aménagée en bureau / chambre de veille pour les éducateurs.
- Un espace collectif constitué d'un coin atelier cuisine, un coin repas et un espace salon
- Une vaste salle de bain sera partagée par les jeunes accueillis.

Les locaux sont aménagés de façon conviviale dans une ancienne maison de ville. Une ambiance chaleureuse contribue à faire vivre notre projet de faire participer au maximum les jeunes à la gestion du quotidien, la préparation des repas, l'entretien de leur linge et des espaces de vie. Cet objectif s'associe à celui d'apprentissage des codes culturels.

Les chambres seront partagées. Cependant une armoire fermant à clé permettra à chacun de préserver ses affaires personnelles

Présence éducative

L'accueil dédié au jeune mineur prévoit une présence éducative continue sur site afin d'assurer leur sécurité et favoriser des interactions de qualité entre eux et leur environnement, tout en leur apportant du soutien dans l'organisation de la vie quotidienne.

Un éducateur référent sera nommé et sera le garant du projet personnalisé du mineur accueilli.

Urgence et astreintes

Réalisées par les cadres de façon continu, nuits week-end et jours fériés.

Appui sur le partenariat local

Les ressources locales seront un appui dans l'exercice de chacune de nos missions.

2. Garantir la santé et l'accès aux soins

Santé physique

En lien avec le Centre Hospitalier de Millau, les services de la Permanence d'Accès aux soins et à la Santé (PASS), les médecins généralistes ou spécialistes, l'équipe éducative assurera les accompagnements médicaux nécessaires et adaptés à chacun. L'enjeu, de santé publique s'inscrit également dans une logique de responsabilisation du mineur non accompagné quant à son état de santé, s'appuyant sur une démarche de promotion de la santé telle que définie par la charte de la Santé d'Ottawa promue par l'Organisation mondiale de la Santé.

Santé psychique

Un soutien psychologique sera proposé après évaluation des éventuels éléments post traumatiques (Etat de Stress Post-Traumatique) liés à la séparation de leur pays et famille d'origine ainsi qu'au parcours migratoire et au bouleversement de leurs repères et codes culturels...

Nous pourrions organiser en interne des groupes de paroles, avec le soutien d'un tiers.

Nous nous appuierons sur les ressources locales dans le champ préventif et curatif.

3. Soutenir l'intégration

Accès aux droits

Dès l'accueil une attestation de prise en charge sera remise aux mineurs précisant son identité et son rattachement à l'établissement.

L'accompagnement dans les démarches administratives fait partie intégrante de la prise en charge, en lien étroit avec l'Unité Mineurs Non Accompagnés de la Direction Enfance Famille. Les démarches de droits communs concernant l'accès aux soins (CMU et CMUC), sont associées à celles de la régularisation du droit de séjour en France. En vue de préparer la majorité de la personne accueillie et sa fin de la prise en charge au titre de la protection de l'enfance, les jeunes sont accompagnés dans les démarches spécifiques adaptées à chaque situation.

Scolarisation, professionnalisation :

Nous orienterons vers les services de l'éducation nationale, les classes Français Langue Etrangère et les centres de formation autorisés et missions locales les mineurs en fonction de leur nouveau et souhaits professionnels. La scolarisation et la formation professionnelle favorisent leurs apprentissages et leur intégration.

Gestion du quotidien

L'accompagnement éducatif au quotidien s'articulera autour de l'apprentissage des codes culturels, notamment à partir des supports que sont la confection des repas, l'entretien du lieu de vie, le respect des règles d'hygiène élémentaires et de santé au sein du collectif, et de l'intimité de chacun. Le règlement intérieur, remis à l'accueil précise les conditions d'accueil.

La gestion d'un budget est également avec l'éducateur référent ainsi qu'à travers la participation aux achats alimentaires avec le maître de maison.

Accompagnement conjoint des Jeunes majeurs au sein du service

Afin de favoriser des échanges interculturels, l'équipe éducative dédiée aux mineurs non accompagnés suit également les jeunes majeurs accueillis par la MECS. Les jeunes majeurs seront associés à des repas confectionnés en commun, des activités sportives et sorties culturelles organisées par l'unité des mineurs non accompagnés. Lutte contre l'isolement pour les uns, acquisitions des codes culturels pour les autres, nous favoriserons les liens entre pairs. Ces interrelations, propices à une dynamique d'acculturation pour les mineurs non accompagnés dans le respect de leur culture d'origine, seront également bénéfiques aux jeunes majeurs. Elles peuvent s'avérer valorisante dans la dimension d'apprentissage de notre culture et découverte de l'environnement local.

II. Ressources mobilisées

1. Une équipe éducative formée aux spécificités des mineurs non accompagnés

Une partie des moyens nécessaires sont mutualisés au sein de l'établissement Accueil Millau Ségur.

L'équipe d'encadrement

Le directeur et la directrice adjointe encadreront ces nouveaux accueils au même titre que l'ensemble des usagers accueillis au sein de l'établissement. Ils assureront les astreintes avec les deux chefs de service : la chef de service actuelle responsable de deux pôles au sein de l'établissement (Accueil Parent-enfants et Service éducatif à domicile) et le nouveau chef de service recruté sur le pôle internat « Villa », Mineurs non accompagnés et jeunes majeurs.

Le psychologue

Un poste de psychologue à hauteur de 0,25 ETP offrira aux jeunes un espace au sein duquel il pourra évoquer son histoire et élaborer un projet de vie en adéquation avec son parcours.

Les services administratifs

Les postes de comptable et secrétaire-comptable sont mutualisées avec les services actuels de l'établissement. La charge de travail est répartie entre les secrétaires actuelles auxquelles est ajouté 0.31 ETP sur le budget spécifique aux mineurs non accompagnés.

L'équipe éducative

Les professionnels de l'équipe sont sensibilisés aux problématiques des mineurs non accompagnés.

Deux éducateurs spécialisés de l'Accueil Millau Ségur ont bénéficié à leur demande d'une mutation interne. Leur engagement et motivation à œuvrer pour ce public spécifique, liés à leur expérience d'internat en protection de l'enfance, leur ont permis d'intégrer cette équipe.

Deux éducateurs spécialisés ont été recrutés au vu de leurs expériences et connaissances des problématiques spécifiques de mineurs non accompagnés. (Notamment celles relatives aux démarches d'asile, de nationalité et de séjour à la majorité) ont déterminés leur recrutement.

Un(e) accompagnant(e) éducatif et social est intégrée à l'équipe. Ses expériences auprès de ces publics et sa connaissance des cultures africaine est un appui déterminant.

Un maître de maison encadre les jeunes au quotidien. Ses compétences de cuisiner et d'homme d'entretien sont un atout pour accompagner les jeunes dans l'apprentissage de la culture culinaire et développement de l'autonomie dans les tâches ménagères et menus travaux.

2. Un accompagnement dans le respect des bonnes pratiques professionnelles

Les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles concernant « l'accompagnement des mineurs non accompagnés » servent de supports aux actions mises en place au bénéfice des mineurs.

3. Moyens matériels

Dans la volonté de nous appuyer sur les ressources locales, nous louons une maison à un bailleur social Soliha. La maison, satisfaisant aux normes de sécurité, est aménagée et équipée pour répondre aux besoins des adolescents accueillis.

Véhicule, matériel informatique, téléphonie et équipements divers sont à la disposition de l'équipe éducative.

III. Un accompagnement de qualité adapté aux besoins

1. Le document individuel de prise en charge

Partie intégrante de la procédure d'admission, il marque officiellement la prise en charge du mineur au sein de l'établissement. Le document individuel de prise en charge présente les prestations offertes. Signé par le mineur et le cadre de direction, il mentionne les attentes du mineur. Il est complété dans le mois qui suit la prise en charge par le projet personnalisé.

2. Le livret d'accueil et le règlement intérieur

Dès l'arrivée du jeune adolescent, un livret d'accueil est remis. Il sert de support pour présenter le lieu de vie, ses ressources et points d'appui, ses droits et ses devoirs durant sa période d'accueil.

Le règlement intérieur est explicité et confié à signature afin que l'adolescent puisse se repérer dans l'espace collectif, avec ses pairs et auprès de l'équipe éducative et comprendre les règles de vie respectueuse de chacun.

3. Un projet personnalisé

Co-construit par le référent en lien avec l'équipe et le mineur il détaille les objectifs de travail élaborés pour l'adolescent, conformément à la loi du 5 mars 2007-293 reformant la protection de l'enfance et celle du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance.

Il est rédigé dans le mois qui suit l'accueil et validé par un cadre de direction lors d'une rencontre avec le mineur en présence de l'éducateur référent.

Il peut être réajusté autant que nécessaire. Il fait l'objet d'une évaluation à partir d'un bilan réalisé en réunion de synthèse, transmis sous la forme d'un rapport d'évaluation de la situation à l'Unité Mineurs non Accompagnés de la Direction Enfance Famille..

4. La participation des usagers

Des groupes de parole seront animés par l'équipe éducative afin que les jeunes puissent participer à la dynamique du lieu d'accueil et de l'établissement

IV. Démarche d'évaluation de la qualité

Le lieu d'accueil des mineurs non accompagnés s'inscrit pleinement dans la démarche qualité promu par l'établissement Accueil Millau Ségur. Définie dans le projet d'établissement, elle est menée par le comité de pilotage, dans le respect du cycle des évaluations internes et externes.